

DÉLIBÉRATION N° 15/153

Séance du 22 juin 2015

Approbation de l'avenant n°1 à la convention portant réglementation de l'occupation d'espaces du Grand Palais par Universcience

Le Conseil d'administration de l'Établissement Public du Palais de la Découverte et de la Cité des Sciences et de l'Industrie réuni le 22 juin 2015,

Vu le décret n° 2009-1491 du 3 décembre 2009 portant création de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie,

Vu les articles 6, 8, 9 du décret susvisé,

Vu le décret n° 2008-1248 du 1er décembre 2008 relatif à l'utilisation des immeubles domaniaux par les services de l'Etat et ses établissements publics et aux articles R. 2313-1 à R. 2313-5 et R4121-2 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la convention 2014 752 DGPADD 00, portant occupation par Universcience d'espaces du Grand Palais,

DECIDE

D'approuver l'avenant n°1 à la convention entre la RMNGP et Universcience réglementant l'occupation par Universcience d'espaces du Grand Palais et d'autoriser le représentant de l'établissement à signer ledit avenant.

Fait à Paris,
Le 22 juin 2015

Le Secrétaire général du Ministère de la Culture
et de la Communication

